



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/02/2018

Référence
2018_02_03

Objet de la délibération
Affectation du résultat

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	38

Date de la convocation
30/01/2018

Date d'affichage
30/01/2018

Vote
A l'unanimité

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 6 Février à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MASSON Alain, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Suppléante : CHALINE Nathalie (de M. FAYRET Thierry)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, TANGUY Geneviève à M. MOYSAN Daniel, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GOURVIL Armel à Mme BRUBAN Claudine, OGOR Pierre à M. JACOB Fabrice

Excusé.e.s : Mmes : ABIVEN Charlotte, BONNARD LE FLOCHE Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, MM : CAP Dominique, FAYRET Thierry, GOURTAY Michel, STEPHAN Yves

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, VERDIER Marie MM : CANN Thierry, POTARD Saïg

A été nommée secrétaire : NICOLAS Gaëlle

Objet de la délibération :

Affectation du résultat

Les instructions comptables M14 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2016 à affecter en 2017 : 266 378,58 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : -31 351,66 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du déficit reporté d'investissement : 31 351,66 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 235 026,92 €

- Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'affectation du résultat présenté.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent l'affectation du résultat 2017.

Pour extrait conforme,

A Brest

Le Président,

François CUILLANDRE

